

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION ET D'ETANCHEITE DES TOITURES
DES LOGEMENTS LTS MORANGE I ET MORANGE II**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

PRESENTATION DU PROJET

La couverture existante des LTS Morange 1 et 2, lieu dit Montgaillard, est dans un état défectueux.

La réfection consiste en la réalisation de travaux de couverture, d'étanchéité et peinture sur la toiture de 56 logements.

Les travaux sont prévus en un seul lot vu la nature homogène des travaux.

La commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre 2007 a retenu l'entreprise suivante SEITMO pour un montant de 340 908,63 € TTC.

Les crédits sont définis au BP 2007 au chapitre 23 article 2313

DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

- 1° D'approuver le projet
- 2° De valider la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33. 57 à 59 du code des marchés publics
- 3 °De m'autoriser à signer le marché de travaux avec l'entreprise SEITMO pour un montant de 340 908,63 € TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION ET D'ETANCHEITE DES TOITURES
DES LOGEMENTS LTS MORANGE I ET MORANGE II**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-01 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection des toitures des logements communaux LTS Morange 1 et 2 à Montgaillard

ARTICLE 2

Valide la procédure d'appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics

DELIBERATION N° 07/5-01

ARTICLE 3

Autorise le Député-maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SEITMO retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 340 908,63 € TTC

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA